



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT ETIENNE DU BOIS

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU

MARDI 16 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize février, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Etienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Beauséjour, sous la présidence de Guy AIRIAU Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 10 février 2021.

ORDRE DU JOUR

1. Budget Principal et Budget Assainissement : Provisions pour les créances douteuses et contentieuses
2. Dégrèvement de la Taxe afférente aux parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs
3. Accueil de loisirs et Animation Jeunesse – Mise en place du Contrat d'Engagement Educatif pour l'année 2021
4. Accueil de loisirs – Renouveau de la convention pour la participation financière des communes de Palluau, La Chapelle-Palluau, Saint Paul Mont Penit et Grand'Landes au fonctionnement de l'accueil de loisirs « Les Pitchounes »
5. Accueil de loisirs et Animation Jeunesse : CAF – Avenant à la convention d'objectifs et de financement
6. Service Animation sportives et de détente intercommunales – Convention pour la participation financière des communes de Palluau, La Chapelle-Palluau, Saint Etienne du Bois, Grand'Landes, Saint Paul Mont Penit et Maché.
7. Local et habitation 11 et 11 bis Place de l'Eglise - Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement « Rénovation thermique des bâtiments publics »
8. Etangs communaux : convention de mise à disposition avec la Fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique
9. Approbation du projet de zonage d'assainissement des eaux usées

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

Droit de Prémption Urbain
Décision d'Exécution des Marchés

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AMIAUD Julien, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, COULON-FEBVRE Catherine, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

ABSENTS et EXCUSES : CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, CHARRIER Laurent, PENISSON Landry donne pouvoir à COULON-FEBVRE Catherine

Secrétaire de séance : CAILLAUD Brigitte

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 17

Le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2021 a été adopté à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL et BUDGET ASSAINISSEMENT : Provision pour créances douteuses et contentieuses

Sur proposition du comptable public, le conseil municipal, à l'unanimité décide de constituer une provision pour créances douteuses et d'inscrire au budget principal 2021, la somme de 2 214,33 €. La somme de 1000€ sera inscrite au budget assainissement 2021. Ces montants correspondent aux montants susceptibles d'être proposés en admission en non-valeur par le comptable public.

Taxe foncière sur les propriétés non bâties – Dégrèvement de la taxe afférente aux parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne plus accorder le dégrèvement de 50% de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs à compter du 1^{er} janvier 2022. Les jeunes agriculteurs continueront de bénéficier du dégrèvement de droit de 50% appliqué par l'Etat.

Accueil de loisirs « les Pitchounes » : mise en place du Contrat d'Engagement Educatif (CEE) pour l'année 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le recrutement des animateurs de l'accueil de loisirs « Les Pitchounes », pendant les vacances scolaires 2021, en contrat d'engagement éducatif, dans le respect des conditions suivantes :

- 80 € net/jour pour un animateur diplômé
- 75 € net/jour pour un animateur non diplômé
- 20 € net/jour pour un animateur stagiaire

Monsieur le Maire est autorisé à signer les contrats de travail correspondants.

Animations Jeunesse 10-17 ans : mise en place du Contrat d'Engagement Educatif (CEE) pour l'année 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le recrutement des animateurs pour le service « Animations Jeunesse 10-17 ans », pendant les vacances scolaires 2021, en contrat d'engagement éducatif, dans le respect des conditions suivantes :

- 70 € net / jour pour un directeur occasionnel
- 60 € net / jour pour un animateur diplômé
- 50 € net / jour pour un animateur non diplômé
- 20€ net / jour pour un animateur stagiaire

Monsieur le Maire est autorisé à signer les contrats de travail correspondants.

Renouveau de la convention pour la participation financière des communes de Palluau, La Chapelle-Palluau, Saint Paul Mont Penit, Grand'Landes au fonctionnement de l'accueil de loisirs et du péricentre « Les Pitchounes » de Saint Etienne du Bois

Après avoir délibéré, le conseil municipal, considérant que le service « accueil de loisirs » apporte une réelle réponse aux besoins des familles et qu'il doit continuer à fonctionner, sans interruption, à l'unanimité, accepte de conserver la compétence « accueil de loisirs » et de continuer la gestion de l'accueil de loisirs « Les Pitchounes ». Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir avec l'ensemble des communes concernées, pour une durée de 3 ans et 4 mois, à compter du 1^{er} septembre 2020.

Accueil de loisirs et Animation Jeunesse –CAF- Avenant à la Convention d'Objectifs et de financement

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes des avenants proposés par la CAF, qui couvrent la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Convention pour la participation financière des communes de Palluau, La Chapelle-Palluau, Saint Etienne du Bois, Grand'Landes, Maché et Saint Paul Mont Penit, au fonctionnement du service « Animations sportives et de détente intercommunales »

Après avoir délibéré, le conseil municipal, accepte les termes de la convention pour la participation financière des communes de Palluau, La Chapelle-Palluau, Saint Etienne du Bois, Grand'Landes, Maché et Saint Paul Mont Penit, au fonctionnement du service « Animations sportives et de détente intercommunales ». Les élus souhaitent développer un service mutualisé auprès de leur population, d'animations sportives et de détente. Il sera assuré alternativement sur chaque commune, afin de favoriser les liens entre les habitants de ces territoires. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir avec l'ensemble des communes concernées, pour la période du 1^{er} mars 2021 au 31 décembre 2021.

Mme Catherine COULON-FEBVRE est désignée déléguée titulaire et Mme Brigitte CAILLAUD, déléguée suppléante.

Local commercial et locatif 11 et 11 bis Place de l'Église : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local « Rénovation thermique »

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter une subvention à hauteur de 50%, au titre du DSIL pour les travaux de rénovation énergétique du local commercial et du locatif, 11 et 11 bis place de l'Église. Les travaux sont estimés à 223 000€ HT.

Convention de mise à disposition au profit de la Fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique, du droit de pêche sur le plan d'eau communal

A l'unanimité, le conseil municipal accepte les termes de la convention pour la mise à disposition des étangs communaux à la fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique. Cette convention est signée pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Approbation du projet de zonage d'assainissement des eaux usées

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'élaboration du PLUi-H, dont l'approbation est prévue le 22 février 2021 nécessite la révision des plans de zonage d'assainissement des eaux usées des communes. Un bureau d'études, SICAA ETUDES, a été missionné afin de réaliser une révision du zonage d'assainissement des eaux usées. Cette mission comprenait également la demande d'examen au cas par cas conformément à la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et le décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement.

Après validation du zonage par le Conseil municipal en date du 11/02/2020, le projet a été soumis à enquête publique du 17 août au 21 septembre 2020. A la suite, la Commission d'enquête a donné un avis favorable au projet.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet de zonage d'assainissement présenté. Il sera annexé au PLUi-H.

INFORMATIONS DIVERSES

Droit de préemption urbain

NOM du vendeur et adresse	N° de parcelle et adresse	Montant	Date de la décision	n° décision
SCI MAEVA 66 rue de la Garenne 85160 ST JEAN DE MONTS	AI 108 et AI 109 Rue du Général Charette	36 000€	16/01/2021	IA 085 210 21 V0001
M CHAUVET Grégory 2 Impasse des Chênes 85670 ST ETIENNE DU BOIS	AI 15 2 Impasse des Chênes	220 000€	18/01/2021	IA 085 210 21 V0002
M BONNEAU Jean-Michel 5 Allée Maud Mannoni 44000 NANTES	AD 163 12 rue de l'Abbé Ténèbre	190 000 €	28/01/2021	IA 085 210 21 V0003
M et Mme BRISSON Jean-Claude 26 rue du Général Charette 85670 ST ETIENNE DU BOIS	AH 91 - 92 - 93 - 96 26 rue du Général Charette	144 000€	01/02/2021	IA 085 210 21 V0004

Décisions d'exécution des marchés

NOM de l'entreprise	Objet	Montant HT	Date décision	n° décision
Arthur MULLER - 7 La Tulévière 85670 ST ETIENNE DU BOIS	Panneau mémorial espace Jacqueline ROY	1968 € HT	06/02/2021	2021-02-06-01

Le Maire, Guy AIRIAU

Le 17 février 2021

